

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAMIGNY  
SEANCE DU 29 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf mars à dix neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Damigny se sont réunis en séance ordinaire, salle Mazeline en raison de la crise sanitaire, et sous la présidence de Madame Anita PAILLOT, maire de Damigny.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice.

Absents excusés : Madame BLONDEL, Monsieur FOYER qui a donné pouvoir écrit à Madame HENRY.

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLE.

Convocation en date du 19 mars 2021 adressée au domicile de chaque conseiller municipal.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 20210329-01 : AFFAIRES GENERALES – MOFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le conseil municipal, en séance du 19 octobre 2020, a adopté son règlement intérieur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** de modifier le règlement intérieur lié aux assemblées par les termes suivants :  
*Page 14 : article 22 – comptes rendus : seront transcrites les grandes lignes des échanges du tour de table*
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire à signer ce dit document.

**DELIBERATION N° 20210329-02 : AFFAIRES FINANCIERES – SUBVENTION USDA 2021**

Il est rappelé au conseil municipal qu'une enveloppe financière fixée à 20 000 € a été votée et inscrite au budget primitif 2021 liée aux prestations de l'Union Sportive du District d'Alençon (USDA).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **ALLOUE** une subvention à l'USDA – 9 rue des Tisons à Alençon, afin de participer financièrement au fonctionnement des activités sportives organisées à Damigny,
- ⇒ **FIXE** le montant maximum à 20 000 € au titre de l'année 2021,
- ⇒ **VERSE** cette subvention par acompte au vu des justificatifs établis par l'USDA et des activités organisées sur la commune,
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant pour signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

Cette dépense sera imputée au compte 6574 du présent exercice.

**DELIBERATION N° 20210329-03 : AFFAIRES FINANCIERES – MODIFICATION BUDGETAIRE N° 01/2021**

Considérant la décision du conseil municipal en date de ce jour relative à l'allocation d'une subvention à l'Union Sportive du District d'Alençon (USDA) pour l'année 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **MODIFIE** le budget primitif 2021 de la manière suivante :

011	Chapitre	Compte	Contrats de prestations de service	- 20 000.00 €
65	Chapitre	Compte	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 20 00.00 €

⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à cette décision.

**DELIBERATION N° 20210329-04 : AFFAIRES SCOLAIRES / PERISCOLAIRES – APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES PRIMAIRES ET ELEMENTAIRES**

Dans le cadre du plan de relance – continuité pédagogique, un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles primaires a été lancé.

Au vu des éléments apportés, un débat est ouvert.

Madame la maire propose de passer au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à la majorité (5 abstentions) :

- ⇒ **EMET** un avis favorable à cet appel à projet basé sur l’acquisition de 20 tablettes destinées aux élèves des cycles 2 et 3
- ⇒ **PRECISE** que le montant des dépenses d’investissement est fixé à 3 500 € maxi,
- ⇒ **DECIDE** d’inscrire cette dépense au budget primitif 2022,
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à inscrire la commune de Damigny à cet appel à projet et de signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

**DELIBERATION N° 20210329-05 : PERSONNEL COMMUNAL – INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS**

A l’occasion des élections présidentielles, législatives, européennes, régionales, départementales, municipales et consultations par voie de référendum, une indemnité forfaitaire complémentaires pour élections peut être allouée aux agents concernés par ces travaux supplémentaires liés à l’organisation des scrutins.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- ⇒ **DECIDE** d’instituer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections aux agents titulaires et contractuels de la commune appartenant aux catégories suivantes :

Filière	Grade
Administrative	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe
Administrative	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe

- ⇒ **FIXE** à 2 le coefficient appliqué au calcul global du montant de référence annuel de l’IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) de 2<sup>ème</sup> catégorie – catégorie de référence, soit 90.98 € par agent et pour chaque tour de consultations électorales,
- ⇒ **PRECISE** que ces dépenses sont imputées au compte 6411,
- ⇒ **CHARGE** Madame la maire à la mise en œuvre de la présente décision.

Cette indemnité sera attribuée par arrêté individuel.

## DELIBERATION N° 20210329-06 : VOIRIE – EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE – TE 61

Madame la maire rappelle que, par délibération en date du 28 septembre 2020, que la commune de Damigny a missionné Territoire d’Energie Orne (Te61) pour le projet d’effacement des réseaux électriques allée du Stade (fourreau réutilisable).

Avant d’engager une étude définitive auprès de l’entreprise attributaire du Te61, un avant-projet sommaire a été réalisé afin de préciser les coûts estimatifs du projet se décomposant de la sorte :

	<b>Effacement des réseaux électriques</b>
Coût total TTC	6 352.50 €
Part communale	2 223.38 €

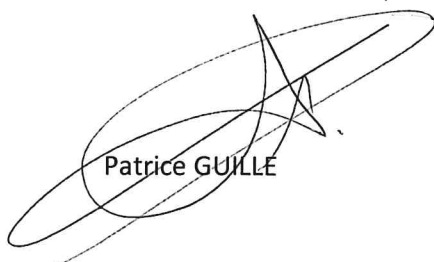
Il est nécessaire de préciser, qu’après cet accord sur cet avant-projet et son enveloppe financière, en cas de désistement de la commune, tous les coûts relatifs à l’étude détaillée lui seront facturés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (Madame VANDEVYVERE et Monsieur YVERNES n’ont pas participé au vote) :

- ⇒ **APPROUVE** cet avant-projet sommaire,
- ⇒ **COMMANDE** une étude détaillée auprès de l’entreprise attributaire du Territoire d’Energie Orne,
- ⇒ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le secrétaire de séance,



Patrice GUILLE

La maire,



Anita PAILLOT